

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue le 19 mai 2020, à 15h, par visioconférence et à huis clos.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Christian Bélisle, maire suppléant, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Étienne Gougoux, directeur général et Caroline Dupuis, directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'enregistrement vidéo de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 15h09.

2020.05.94 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Adoption du Règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
4. Résolution – Désignation des préposés à la station de lavage pour l'application du Règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE les élus.es veulent continuer les discussions avec les représentants des associations de lac;

Il est proposé par Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

DE REPORTER le point numéro 3 à la séance du 8 juin 2020

ET

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

**2020.05.95 RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DES PRÉPOSÉS À LA STATION DE LAVAGE POUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2020-154 RELATIF À LA PROTECTION DES PLANS D'EAU
CONTRE L'INTRODUCTION ET LA PROPAGATION DES PLANTES ET ESPÈCES AQUATIQUES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer de l'application de l'actuel règlement 2019-146 et, suite à son adoption, du nouveau règlement 2020-154 relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE, les préposés à la station de lavage de la Municipalité doivent être en mesure de faire appliquer la réglementation relative à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes;

Il est proposé par Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER les employés ayant les fonctions de préposés à la station de lavage pour l'application du règlement 2019-147 et, suite à son adoption, la totalité du règlement 2020-154 exception faite de l'article 11.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général

2020.05.96 RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15h13

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Étienne Gougoux